



Délibération n° 2020-10-31-09
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 31 octobre 2020

Objet : Avenant n°3 à la convention de mandat 2019 SEMELEC 63 – SIEG 63

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
16 octobre 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 76
Pouvoir : 8
Votants : 85

Pour : 76
Contre : 0
ABSTENTION : 3 :
BAULAND Gisèle, DA SILVA Carlos, SANCHEZ Nicolas par procuration à BAULAND Gisèle
Non pas pris part au vote :
6 : BULLOT Bruno, MALAYRAT Jean-Pierre (titulaires SEU), MALAYRAT Jean-Pierre (titulaire CAM), MARLET Pierre, MIZOULE Lucie, SANCHEZ Claude-Emmanuel

L'an deux-mille-vingt, le trente et un octobre à dix-heures zéro minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires : AMBLARD Patrick, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BAULAND Gisèle, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, BULLOT Bruno, CHABRILLAT Rémi, CHARRAUX Daniel, COUDUN Laurent, COUPAS Rémi, DA SILVA Carlos, DAVID Marie, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DUPOUE Yannick, DURAND Jean-Paul, EGLI Eric, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LEVI-ALVARES Luc, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MALAYRAT Jean-Pierre (titulaire EU), MALAYRAT Jean-Pierre (titulaire CAM), MARLET Pierre, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, METZGER Pierre, MIZOULE Lucie, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROCHE Alain, ROGER Christine, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude-Emmanuel, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VIAL Christophe, VILLEBRUN Bernard

Suppléants ayant pouvoir :
Néant



Pouvoirs : BELGARDE Joseph à DUMAS Daniel, BERNARD Grégory à GOUTTEBEL Sébastien, CHALUS Jean-Baptiste à

GUILLAUME Stéphane, FONTENILLE Jean à LARDANS Jacques, GUITTARD Antoine à DAVID Marie, MAS Gilles à DEMAY André, PICARD Anne-Marie à EGLI Eric, SANCHEZ Nicolas à BAULAND Gisèle

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Avenant N°3 à la convention de mandat 2019

SIEG / SEMELEC 63

Conclue le 8 décembre 2018

Le Président donne lecture du projet d'avenant à la convention de mandat 2019 conclue le 8 décembre 2018 entre le SIEG du Puy-de-Dôme, entité adjudicatrice, et SEMELEC 63, entreprise liée au Syndicat, au sens des articles L. 2511-7 et L2511-8 du Code de la commande publique.

Cet avenant prévoit la modification de l'article 2.1.2 – Programmes et enveloppe financière prévisionnelle, telle que résumée ci-dessous :

Programme	Montant de la convention initiale 2019 et avenants 1 & 2	Montant suite à Avenant N°3	Montant de l'Avenant n° 3	Variation
ER - Electrification Rurale	15 380 000 €	15 440 000 €	+ 60 000 €	+ 0,004 %
EP - Eclairage Public	12 510 000 €	12 505 000 €	- 5 000 €	- 0,0004 %
ENTEP - Entretien Eclairage Public	4 600 000 €	4 600 000 €	0 €	
IRVE – Travaux Investissement	310 000 €	310 000 €	0 €	
IRVE – Maintenance & Exploitation	0 €	0 €	0 €	
Montant total	32 800 000 €	32 855 000 €	+ 55 000 €	+ 0,002 %

Le Président propose à l'assemblée :

- De valider le projet d'avenant à la convention de mandat 2019 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- D'autoriser le Président du SIEG à signer cet avenant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve l'avenant à la convention de mandat 2019 et autorise Le Président à le signer



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 5 novembre 2020 et de la publication le 5 novembre 2020.



AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MANDAT 2019

Conclue le 8 décembre 2018

Entre :

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG), représenté par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, agissant en qualité de Président, dûment autorisé par délibération du Comité du Syndicat du 26 septembre 2020,

Et :

La Société d'Economie Mixte d'Electrification (SEMELEC 63), représentée par Monsieur Sébastien PICOT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, dûment autorisé aux fins des présentes,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Modification de l'article 2.1.2 – Programmes et enveloppe financière prévisionnelle –

Le Syndicat demande à la Société mandataire, qui accepte, de faire réaliser au nom et pour le compte du Syndicat et sous son contrôle, les travaux du programme 2019, pour un montant global de 32 855 000€ TTC, prévu au Budget du Syndicat pour :

Programme	Montant de la convention initiale 2019 et avenants 1 & 2	Montant suite à Avenant N°3	Montant de l'Avenant n° 3	Variation
ER - Electrification Rurale	15 380 000 €	15 440 000 €	+ 60 000 €	+ 0,004 %
EP - Eclairage Public	12 510 000 €	12 505 000 €	- 5 000 €	- 0,0004 %
ENTEP - Entretien Eclairage Public	4 600 000 €	4 600 000 €	0 €	
IRVE – Travaux Investissement	311 000 €	310 000 €	0 €	
IRVE – Maintenance & Exploitation	0 €	0 €	0 €	
Montant total	32 800 000 €	32 855 000 €	+ 55 000 €	+ 0,002 %

La Société mandataire fera toutes diligences pour respecter le programme et l'enveloppe financière et les faire respecter par ses co-contractants.

Les autres clauses de la convention de mandat 2019, conclue le 8 décembre 2018 demeurent inchangées.


Fait à Cournon-d'Auvergne, le 31 octobre 2020

Le Président du Syndicat


Sébastien GOUTTEBEL

Le Directeur Général Délégué

de SEMELEC 63


SEMELEC 63
36, Rue de Sorlière Sébastien PICOT
Centre d'Affaires LEONARD
CS 20000
63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX